DELIBERATION N° 09 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2021 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal par sa délibération n°10 du 12 avril 2021. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2020, et les résultats de l'année 2020.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

Ainsi, la lecture du Budget Supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	88 760,00 €	152 000,00 €
Ordres	63 240,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	152 000,00 €	152 000,00 €
Investissement		
Réelles	3 287 174,88 €	1 209 905,34 €
Reports crédits 2020	1 814 375,01 €	355 000,00 €
Ordres	0,00 €	63 240,00 €
Reprise des résultats 2020	0,00 €	3 473 404,55 €
Total investissement	5 101 549,89 €	5 101 549,89 €
Budget Total		
Total global réel	3 375 934,88 €	1 361 905,34 €
Total global des reports de crédits 2020	1 814 375,01 €	355 000,00 €
Total global ordres	63 240,00 €	63 240,00 €
Total global reprise des résultats 2020	0,00 €	3 473 404,55 €
Total global	5 253 549,89 €	5 253 549,89 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 178 000,00 €	6 178 000,00 €
Investissement	6 279 049,89 €	6 279 049,89 €
Total global	12 457 049,89 €	12 457 049,89 €

Pour information, l'affectation des résultats 2020 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal par sa délibération n°18 du 7 juin 2021.

La Commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 15 septembre 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous avons dû augmenter les charges à caractère général afin de prendre en compte les futures augmentations des matières premières (gaz, électricité). De plus, le budget paraît important car nous avons encore des opérations en cours pour la construction de l'Espace Séquoia. L'année prochaine, nous aurons un budget plus lisible sur la réalité des opérations dans une année normale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2021.